



MICRODATA

DÉCLARATION DE
POLITIQUE
Anti-corruption

Équipe RSE

2025 - 2026

Préambule

Microdata adopte une politique stricte de prévention, de détection et de traitement de la corruption, fondée sur les principes de transparence, d'intégrité et de responsabilité. Quel que soit le lieu d'opération, Microdata applique la législation locale en vigueur, les normes internationales les plus exigeantes, notamment ISO 37001 et la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Cette politique s'inscrit dans la continuité des valeurs de MICRODATA — intégrité, responsabilité et respect — et contribue à une croissance durable, maîtrisée et créatrice de valeur pour l'ensemble de ses parties prenantes.

Définition et Objectifs

La corruption désigne tout acte consistant à offrir, promettre, solliciter ou accepter un avantage indu – financier ou non – pour influencer indûment un acte professionnel.

Sont visés : pots-de-vin, commissions occultes, trafic d'influence, avantages illicites, paiements de facilitation, cadeaux excessifs, manipulation de documents.

Cette politique vise à prévenir toute forme de corruption, guider les comportements individuels et collectifs, instaurer un dispositif interne robuste, protéger les lanceurs d'alerte.

À qui s'adresse cette Politique ?

La présente politique anti-corruption s'applique à :

- Tous les collaborateurs de MICRODATA,
- Les dirigeants,
- Les prestataires, partenaires et fournisseurs.

De manière plus générale, cette politique s'adresse à toute personne agissant au nom de l'entreprise.

Principes fondamentaux

- Tolérance zéro ;
- Respect strict des lois ;
- Intégrité absolue dans les décisions professionnelles ;
- Transparence et traçabilité des transactions.

Cette politique est alignée sur les bonnes pratiques internationales, notamment la norme ISO 37001 relative aux systèmes de management anti-corruption.

Règles de conduite

- Interdiction des cadeaux de valeur ou en espèces (dès lors qu'il est offert pour influencer un acte professionnel, public ou privé) ;
- Interdiction des paiements de facilitation ;
- Due diligence sur les partenaires ;
- Déclaration obligatoire des conflits d'intérêt ;
- Interdiction des transactions non documentées.

Gestion des risques

Microdata adopte une approche systématique, documentée et continue de gestion des risques de corruption afin de garantir un dispositif robuste, cohérent et conforme aux meilleures pratiques internationales.

Principes généraux de gestion des risques :

La lutte contre la corruption repose sur une identification proactive des situations à risque, une analyse structurée et une mise en œuvre rigoureuse de mesures de prévention. Microdata applique une démarche fondée sur :

- la prévention (contrôles internes, politiques et procédures),
- la détection (mécanismes d'alerte, audits, contrôles ciblés),
- la remédiation (actions correctives, sanctions, améliorations continues).

Cette approche couvre l'ensemble des activités de l'entreprise, y compris les interactions avec les clients, les fournisseurs, les partenaires, les intermédiaires et les autorités publiques.

Gestion des risques :

Identification, évaluation et hiérarchisation

Microdata réalise une évaluation annuelle des risques de corruption, ainsi que chaque fois qu'un changement majeur intervient (nouvelle activité, modification organisationnelle, changement réglementaire).

Cette évaluation comprend :

- l'identification des risques par processus métier ;
- l'analyse de la probabilité de survenance et de l'impact potentiel ;
- la classification du niveau de risque (faible, moyen, élevé) ;
- la définition de mesures de prévention adaptées ;
- la priorisation des risques nécessitant un contrôle renforcé.

Les résultats sont consolidés dans une cartographie officielle des risques de corruption, document interne validé par la Direction Générale.

Gestion des risques :

Mesures de prévention et de contrôle interne

Pour chaque risque identifié, Microdata met en place des dispositifs adaptés, notamment :

- séparation des tâches et double validation dans les processus sensibles,
- due diligence renforcée sur les fournisseurs, partenaires et intermédiaires,
- contrôle strict des cadeaux, invitations et avantages,
- règles de gestion des conflits d'intérêts,
- dispositifs de traçabilité et documentation obligatoire,
- contrôles périodiques par les fonctions Éthique/Conformité/Audit.

Ces mesures sont révisées annuellement pour garantir leur efficacité.

Gestion des risques :

Gouvernance et responsabilités

La gestion des risques de corruption implique plusieurs niveaux de responsabilité :

- La Direction Générale valide la cartographie, les actions prioritaires et les ressources nécessaires.
- Le Responsable Éthique/Conformité coordonne l'évaluation annuelle, centralise les données, assure la cohérence du dispositif et propose des améliorations.
- Les managers opérationnels identifient les risques propres à leurs activités et appliquent les mesures de prévention.
- Les collaborateurs signalent toute situation suspecte conformément au mécanisme d'alerte interne.

Gestion des risques :

Documentation, traçabilité et amélioration continue

Toutes les évaluations, décisions, mesures correctives et contrôles sont documentés et conservés à des fins d'audit interne et externe. Microdata s'engage à :

- Réviser annuellement la cartographie des risques,
- Intégrer les retours d'audit, incidents ou alertes,
- Améliorer les mesures de prévention et les formations,
- Ajuster le dispositif en fonction des évolutions réglementaires.

Gestion des risques :

Alignement sur les normes internationales

La gestion des risques de corruption au sein de Microdata est alignée sur les bonnes pratiques internationales, notamment la norme ISO 37001 relative aux systèmes de management anticorruption, garantissant une approche structurée, documentée et continuellement améliorée de l'identification, l'évaluation et la mitigation des risques.



Sensibilisation :

Microdata considère que la maîtrise des risques de corruption repose sur un bon niveau de connaissance et de vigilance de l'ensemble de ses collaborateurs exposés aux risques de corruption.

À ce titre, la sensibilisation constitue un pilier essentiel du dispositif de prévention, en cohérence avec les bonnes pratiques internationales, notamment la norme ISO 37001 .

Sensibilisation :

Objectifs

Les programmes de sensibilisation visent à :

- Faire connaître la Politique Anticorruption et les règles de conduite applicables ;
- Expliquer les différentes formes de corruption (active, passive, trafic d'influence, paiements de facilitation, cadeaux excessifs, conflits d'intérêts, etc.) ;
- Présenter les risques encourus pour l'entreprise et les individus (juridiques, financiers, réputationnels, contractuels) ;
- Illustrer les situations à risque et les comportements attendus ;
- Rappeler les mécanismes de signalement et la protection des lanceurs d'alerte.

Sensibilisation :

Publics concernés et approche fondée sur le risque

La session de sensibilisation sur l'anticorruption est obligatoire pour :

- Tous les collaborateurs de Microdata exposés aux risques de corruption (achats, ventes, relations avec le secteur public, finances, etc.),

Une attention particulière est portée aux collaborateurs impliqués dans :

- Les appels d'offres et marchés publics ;
- La gestion des intermédiaires, agents ou partenaires commerciaux.

Sensibilisation :

Programmes

Les programmes de formation peuvent prendre la forme de :

- Sessions présentielle ou distancielles animées par des experts internes ou externes ;
- Modules en ligne (e learning) ;
- Supports pédagogiques (présentations, fiches pratiques, FAQ) ;
- Quiz d'évaluation des connaissances à l'issue des sessions.

Les contenus intègrent notamment :

- les principes de la Politique Anticorruption ;
- les règles relatives aux cadeaux et invitations, aux conflits d'intérêts et aux relations avec les administrations ;
- la procédure d'évaluation des risques de corruption et les principaux résultats de la cartographie ;
- le fonctionnement du canal d'alerte interne et la protection des lanceurs d'alerte.

Sensibilisation :

Fréquence, suivi et indicateurs

- Une formation initiale est dispensée à chaque nouveau collaborateur exposé aux risques de corruption dans un délai raisonnable après son arrivée ;
- Des sessions sont organisées périodiquement (tous les deux ans) ou à l'occasion de changements significatifs (évolution réglementaire, incidents majeurs, nouveaux marchés à risque) ;
- Le responsable Conformité/Éthique suit le taux de couverture de la formation et s'informe sur les résultats des quiz afin d'améliorer en continu les contenus.

Sensibilisation :

Traçabilité

La participation aux formations est documentée et les feuilles d'émargements conservées afin de pouvoir démontrer, en cas de contrôle ou d'audit, l'effectivité de la sensibilisation des collaborateurs aux risques de corruption.

**Feuille
d'émargement**



Canal d'alerte interne :

Microdata met en place un dispositif d'alerte interne permettant de signaler, en toute bonne foi, tout fait, situation ou comportement susceptible de constituer une violation de la présente Politique Anticorruption, de la loi ou des principes éthiques de l'entreprise.

Champ des signalements

Peuvent être signalés, notamment :

- des faits présumés de corruption, de trafic d'influence, de fraude ou d'avantages indus;
- des situations de conflits d'intérêts non déclarés ;
- des manquements graves aux règles relatives aux cadeaux, invitations, relations avec des intermédiaires ou autorités publiques
- toute tentative d'entraver un contrôle ou une enquête interne.

Canal d'alerte interne :

Canal disponible

Microdata met à disposition une adresse e-mail dédiée. Les modalités pratiques (coordonnées, accès, disponibilité) sont communiquées aux collaborateurs et précisées dans le Code d'Éthique.



Canal d'alerte interne :

Confidentialité et protection des lanceurs d'alerte

Microdata s'engage à :

- Garantir la stricte confidentialité de l'identité du lanceur d'alerte, des personnes visées et des informations communiquées ;
- Protéger les lanceurs d'alerte de bonne foi contre toute forme de représailles, directe ou indirecte (sanction disciplinaire injustifiée, rétrogradation, intimidation, harcèlement, etc.) ;
- Traiter les signalements de manière impartiale, objective et dans des délais raisonnables.

Canal d'alerte interne :

Traitement des alertes

Les signalements sont reçus et analysés par le Responsable Éthique/Conformité, ou par toute personne ou instance désignée par la Direction Générale.

Le processus de traitement comprend, selon la nature des faits :

- Un examen préliminaire de recevabilité ;
- L'ouverture, le cas échéant, d'une enquête interne (collecte de preuves, entretiens, revue documentaire) ;
- La mise en œuvre de mesures conservatoires si besoin ;
- La définition et le suivi d'actions correctives ou disciplinaires adaptées à la gravité des faits.

Canal d'alerte interne :

Traçabilité et amélioration continue

Les signalements, les actions menées et les décisions prises sont documentés et conservés dans le respect des règles de confidentialité et de protection des données.

Les enseignements tirés (typologie des alertes, causes racines, actions récurrentes) contribuent à l'amélioration continue du dispositif anticorruption, notamment en alimentant la cartographie des risques, les contrôles internes et les programmes de sensibilisation.

Cadeaux, invitations et avantages :

Microdata interdit toute forme de cadeau, invitation ou avantage susceptible d'influencer, ou de donner l'apparence d'influencer, une décision professionnelle.

Cette règle vise à prévenir tout risque de corruption, de conflit d'intérêts ou d'atteinte à l'intégrité, conformément aux engagements éthiques de l'entreprise tels que définis dans le code d'Éthique, lequel couvre notamment la corruption comme enjeu majeur d'intégrité.

Cadeaux, invitations et avantages :

Principes généraux

Aucun collaborateur ne doit offrir, demander, accepter ou recevoir un cadeau, une invitation ou un avantage ayant une valeur excessive, inappropriée, ou susceptible d'influer indûment sur une relation d'affaires.

Les cadeaux en espèces, équivalents monétaires, remboursements personnels, remises privées, ou tout avantage à caractère personnel sont strictement interdits.

Les cadeaux symboliques ou de faible valeur, conformes aux usages professionnels raisonnables, peuvent être acceptés ou offerts à condition qu'ils ne créent pas d'influence indue ni de situation de dépendance..

Cadeaux, invitations et avantages :

Situations à risques

Les collaborateurs doivent être particulièrement vigilants dans les situations suivantes, reconnues comme présentant un risque accru de corruption (ex. cadeaux excessifs, invitations coûteuses, avantages récurrents) :

- Négociations commerciales sensibles ;
- Appels d'offres ou renouvellements de contrats ;
- Interactions avec des représentants du secteur public ;
- Relations avec des fournisseurs ou intermédiaires.

Cadeaux, invitations et avantages :

Comportements attendus

En cas de doute, le collaborateur doit s'abstenir d'accepter ou d'offrir le cadeau ou l'avantage. Toute situation ambiguë doit être signalée au Responsable Éthique via le mécanisme interne de signalement, conformément au dispositif anticorruption décrit dans la politique.

Les équipes doivent appliquer les règles de transparence et d'intégrité définies par la Politique d'Éthique et les engagements de Microdata.

Cadeaux, invitations et avantages :

Rappel des valeurs et obligations

Ce chapitre s'inscrit dans l'engagement global de Microdata à prévenir, détecter et traiter toute forme de corruption, conformément aux attentes internationales en matière d'intégrité et d'éthique d'entreprise, telles que définies dans les politiques d'éthique des affaires.

Enquêtes et sanctions

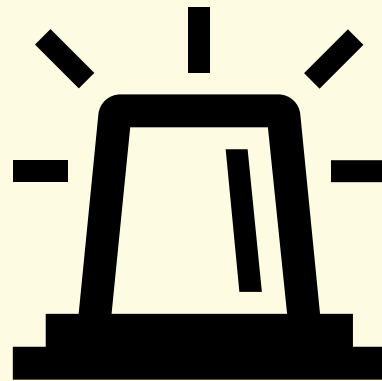
Toute violation entraîne une enquête interne suivie de sanctions pouvant aller du rappel à la loi au licenciement, et, si nécessaire, des poursuites judiciaires.



Responsabilités

La Direction générale valide la politique, le service conformité en assure le déploiement et les managers la relaient.

Tous les collaborateurs doivent la respecter et signaler les risques.



Révision annuelle et amélioration continue

La présente politique anti-corruption fait l'objet de revues périodiques ou en cas d'évolution significative des activités, des exigences réglementaires ou des attentes des parties prenantes.

La politique est révisée chaque année afin d'intégrer les retours d'audit, incidents, évolutions légales et meilleures pratiques internationales.

MICRODATA s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue, visant à renforcer progressivement cette politique.

Cette politique est diffusée auprès de l'ensemble des collaborateurs.



Yassine AMOR

*Directeur Innovation, Développement, Ethique
et Conformité.*

*Yassine
Amor*

MICRODATA

CONSEIL - INFRASTRUCTURES - INTEGRATION DE SERVICES